

Le Comité d'experts  
sur l'évaluation des mesures de lutte  
contre le blanchiment des capitaux  
et le financement du terrorisme

MONEYVAL

**RAPPORT ANNUEL 2009**

**COMITÉ D'EXPERTS  
SUR L'ÉVALUATION  
DES MESURES DE LUTTE  
CONTRE LE BLANCHIMENT  
DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT  
DU TERRORISME  
(MONEYVAL)**

**RAPPORT ANNUEL 2009**

16 mars 2010

Tous droits réservés. Sauf mention contraire, la reproduction du présent document est autorisée, à condition que la source soit citée. Pour tout usage à des fins commerciales, aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen - électronique (CD-Rom, Internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information - sans la permission écrite préalable du

Secrétariat du MONEVAL  
Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques  
Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg  
E-mail: [dghl.moneyval@coe.int](mailto:dghl.moneyval@coe.int)

© Conseil de l'Europe, 2010

# **TABLE DES MATIÈRES**

## **1. Présentation de MONEYVAL**

1.1 Histoire et rôle de MONEYVAL .....	9
1.2 Objectifs .....	10
1.3 MONEYVAL et le Groupe d’action financière .....	11
1.4 Membres .....	12
1.5 Gouvernance .....	14
1.5.1 Bureau.....	14
1.5.2 Membres en plénière.....	15
1.6 Partenariats internationaux .....	15
1.7 Relations avec l’Union européenne .....	16
1.8 Contributions volontaires .....	16

## **2. Evaluations mutuelles**

2.1 Processus d’évaluation mutuelle .....	18
2.2 Evaluations mutuelles .....	20
2.2.1 Les progrès à ce jour.....	20
2.2.2 Rapports.....	21
2.2.3 Rapports de progrès.....	22
2.2.4 Procédures de conformité renforcée (PCR).....	23
2.2.5 Examen transversal.....	25
2.2.6 Révision des règles de procédure.....	25

## **3. Typologies**

3.1 Rapports de typologie en cours d’étude .....	26
3.1.1 Transferts d’argent et fournisseurs de services de change.....	26
3.1.2 L’utilisation des paris en ligne à des fins de BC et de FT.....	26
3.1.3 Blanchiment de capitaux par le biais de fonds de pension privés et du secteur des assurances .....	27
3.1.4 Flux de capitaux issus du crime circulant sur Internet : méthodes, tendances et contremesures intentées par de multiples parties prenantes .....	27
3.2 Coopération avec le GAFI .....	28
3.2.1 Evaluation de la menace mondiale .....	28

3.2.2 Valeurs mobilières.....	28
-------------------------------	----

## **4. Réunions et activités**

4.1 Réunions plénières .....	29
4.2 Typologies 2009 .....	32
4.3 Formation .....	33
4.4 Confiscations prononcées au civil .....	34
4.5 Participation aux travaux d’autres enceintes .....	34
4.5.1 GAFI .....	34
4.5.2 Groupe d’examen régional européen .....	34
4.5.3 Commission spéciale de la Chambre des Lords sur le blanchiment de capitaux ..	35
4.5.4 Autres réunions .....	35

## **5. Initiatives en cours et futurs domaines de travail**

5.1 Initiatives stratégiques pour 2010 .....	37
5.2 Principales activités auxquelles MONEYVAL va participer en 2010 .....	38
5.3 La Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE no 198) .....	39

## **6. Informations complémentaires**

6.1 Publications en 2009 .....	40
6.2 Participation aux réunions .....	41
6.3 Visites de pays pour les évaluations mutuelles .....	41
6.4 Intervenants sur les rapports d’évaluations mutuelles en 2009 .....	42
6.5 Participation des pays membres de MONEYVAL dans les rapports de progrès en 2009 .....	42
6.6 Experts scientifiques .....	43
6.7 Chiffres clés pour 2009 .....	43

## **AVANT-PROPOS PAR LE PRÉSIDENT DE MONEYVAL**



**J**e suis très heureux de vous présenter ce rapport d'activités de MONEYVAL pour 2009. Comme je l'ai indiqué dans le rapport annuel de l'an dernier, j'ai eu l'honneur de présider MONEYVAL durant quatre ans. En vertu des statuts de MONEYVAL, le mandat de la présidence a une durée de deux ans renouvelable une fois, et c'est pourquoi mes fonctions ont cessé à la fin de 2009. A la dernière réunion de 2009, mon successeur, M. Vladimir Nechaev, de la Fédération de Russie, a été élu à la présidence, après avoir occupé la fonction de Vice-président du Comité de 2006 à 2008. Je formule tous mes vœux de succès pour sa présidence.

2009 a été une année importante pour MONEYVAL et tous les autres membres associés et groupes régionaux au sein du réseau d'organismes d'évaluation du Groupe d'action financière internationale (GAFI).

A la dernière réunion plénière, en décembre 2009, MONEYVAL a conclu officiellement, avec l'adoption des derniers rapports, son 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation. Nous sommes désormais le premier organe d'évaluation mondial à débiter un 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation. Celui-ci devrait être plus court et plus focalisé autour des évaluations de « suivi ». Ses évaluations se consacreront pour l'essentiel, mais pas exclusivement, aux suites données aux recommandations qui avaient reçu des notations insuffisantes au 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation des recommandations du GAFI fondamentales, clés ou importantes, quelle qu'ait été la notation obtenue par le pays dans son dernier rapport, conformément à la méthodologie 2004 LAB/CFT telle que modifiée. Bien entendu, nous appuierons, en temps opportun, sur les nouvelles versions de la méthodologie LAB/CFT qui seront adoptées dans le cadre du 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation du GAFI.

2009 a été marquée par une crise économique mondiale. MONEYVAL a contribué activement aux discussions sur cette question au sein du GAFI, mais aussi en interne. Ceci nous a permis, j'en suis sûr, de sensibiliser nos pays aux risques permanents générés par cette crise dans le domaine de la LAB/CFT.

En avril 2009, à Londres, les ministres du G-20 ont invité le GAFI à réviser et à revitaliser le processus d'examen destiné à évaluer la conformité globale avec les normes de LAB/CFT. Des groupes d'examen régionaux ont été instaurés pour aider le GAFI et son Groupe d'examen de la coopération internationale en réponse à cette importante initiative

## **MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

du G-20. J'ai eu le privilège d'être élu à la coprésidence (avec un collègue espagnol du GAFI) du Groupe régional Europe/Asie (ERRG), qui examine les juridictions sur demande du GAFI.

La nomination à la coprésidence d'un membre associé du GAFI est une avancée majeure pour intensifier la collaboration entre le GAFI et les organes régionaux de type GAFI (ORTG). Nous nous réjouissons vivement de cette évolution, qui souligne l'engagement du GAFI autant que des organes régionaux à répondre positivement à l'appel du G-20. Le processus de l'ICRG est un exercice difficile, mais nécessaire, si nous voulons protéger le système financier mondial des menaces que représentent les pays ayant des régimes LAB/CFT laxistes.

MONEYVAL lui-même a toujours tenu, au cours des trois cycles, à réaliser des améliorations significatives dans les régimes LAB/CFT de ses pays membres, par le biais des Procédures de conformité renforcée propres à MONEYVAL. Nous n'avons jamais hésité, lorsque cela était nécessaire, à les utiliser à l'égard de nos propres membres. Je sais que MONEYVAL continuera sans relâche d'appliquer à l'avenir ses propres procédures de suivi à l'égard de n'importe lequel de ses Etats membres présentant des dysfonctionnements significatifs.

La qualité des rapports d'évaluation est un élément clé. Il va de soi que l'on ne peut obtenir des améliorations dans les systèmes LAB/CFT grâce aux procédures de suivi que si l'on adopte des rapports professionnels, objectifs et cohérents, qui reflètent véritablement les normes du GAFI. Je ne doute pas que, sous la nouvelle présidence, MONEYVAL continuera à tout faire pour que ses rapports soient de cette qualité.

Enfin, j'aimerais, une fois encore, exprimer toute ma gratitude au Secrétaire exécutif et à son équipe, qui m'ont facilité au maximum la tâche au cours de ces quatre années par leur engagement et l'excellence de leur travail.

**Vasil KIROV**  
**Président de MONEYVAL**

## **INTRODUCTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL**



**J'** ai le plaisir de passer en revue nos travaux de l'an dernier.

Je voudrais commencer par remercier le Dr Kirov d'avoir assuré la présidence du Comité. Nous sommes heureux qu'il poursuive son action en tant que coprésident du Groupe régional Europe/Asie et chef de la délégation bulgare. Nous attendons avec grand intérêt de travailler avec son successeur à la présidence, M. Nechaev.

En 2009, MONEYVAL a adopté 5 rapports d'évaluation mutuelle du 3<sup>e</sup> cycle, 11 premiers rapports de progrès et 4 deuxièmes rapports de progrès, et entamé à l'encontre de deux de ses Etats membres des procédures de conformité renforcée.

Tous nos rapports d'évaluation mutuelle, rapports de progrès et rapports de conformité sont désormais accessibles publiquement sur notre site web, en application de notre politique de publication automatique.

Nous passons régulièrement en revue nos règles de procédure. En 2009, nous en avons élargi les dispositions pour mettre nos procédures de suivi en conformité encore plus étroite avec celles du GAFI, en particulier pour notre 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation.

4 visites de pays ont été entreprises, dont 3 destinées à achever le 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation. A l'automne 2009, nous avons mené la première visite de pays pour le cycle de suivi. En outre, j'ai participé à la visite de la Direction du Comité exécutif du Conseil de sécurité des Nations Unies chargé des mesures de contre-terrorisme (CTED) dans un de nos Etats membres pour évaluer la mise en œuvre de mesures spécifiques des Nations Unies destinées à lutter contre les finances du terrorisme. Nous attachons une grande importance à notre collaboration croissante avec le CTED.

En juillet 2009, le Secrétariat de MONEYVAL a organisé un séminaire de formation intensif et réussi d'une semaine pour 30 futurs évaluateurs de MONEYVAL et du GAFI. Nous remercions vivement les autorités de Saint-Marin qui ont généreusement accueilli ce séminaire. J'ai remercié également tous les formateurs qui y ont participé, et dont le nom figure un peu plus loin dans ce rapport. Leur collaboration a sans nul doute permis d'approfondir les discussions et a été très appréciée par tous les participants.

## **MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

En novembre, les autorités chypriotes ont généreusement accueilli notre réunion sur les typologies, elle aussi très productive et qui a constitué une véritable réussite. Les équipes de projets ont très bien démarré la recherche, que nous allons finaliser cette année, sur le blanchiment d'argent et les jeux sur Internet, ainsi que sur le blanchiment d'argent dans le secteur de l'assurance. Je voudrais remercier les responsables des deux projets (M<sup>me</sup> Rucsandra Ileana Asavinei (Roumanie), et M. Theodoros Stavrou et M<sup>me</sup> Soula Aristodemou (Chypre)) qui, avec le Secrétariat, font progresser ces travaux.

En 2009, MONEYVAL a également apporté un témoignage écrit dans le cadre de l'enquête menée à la Chambre des Lords britannique par la Commission chargée de l'Union européenne, sur le thème du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et j'ai eu ensuite le privilège de témoigner oralement sur certains aspects de nos travaux dans le cadre de cette enquête. L'un des domaines d'intérêt de cette enquête était les difficultés auxquelles se heurtent les pays pour obtenir une assistance internationale dans des affaires de confiscations ne reposant pas sur une condamnation. MONEYVAL mène actuellement des recherches dans ce domaine afin d'explorer les voies possibles pour améliorer encore ce type de coopération internationale.

La question des confiscations ne reposant pas sur une condamnation est désormais traitée par la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE n° 198), que nous avons eu la satisfaction de voir ratifier en 2009 par davantage de pays membres du MONEYVAL et du GAFI. Nous espérons que d'autres ratifications suivront.

En 2009, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir au sein du Secrétariat de MONEYVAL le Dr Sener Dalyan, détaché du ministère turc de la Justice, où il est Juge rapporteur. Nous remercions les autorités turques pour ce détachement.

Enfin j'aimerais remercier tous les membres du Secrétariat, qui continuent de travailler sans relâche à relever les nombreux défis imposés par notre activité, aussi importante qu'exigeante.

J'espère que les lecteurs de ce Rapport annuel le trouveront utile autant qu'éclairant, et les invite à se rendre sur notre site Web pour des informations complémentaires.

**John RINGGUTH**  
**Secrétaire exécutif de MONEYVAL**

## **1. PRÉSENTATION DE MONEYVAL**

### **1.1 Histoire et rôle de MONEYVAL**

**L**e Conseil de l’Europe a été la première organisation internationale à souligner la nécessité de prendre des mesures pour parer aux dangers que le blanchiment de capitaux fait peser sur la démocratie et sur l’État de droit.

En 1977, le Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l’Europe (CDPC) a décidé de créer un comité d’experts restreint chargé d’étudier « les graves problèmes que pose dans de nombreux pays le transfert illicite de capitaux d’origine criminelle, souvent employés pour perpétrer d’autres infractions ». Les travaux de ce Comité ont abouti, en 1980, à l’adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe d’une « Recommandation relative aux mesures contre le transfert et la mise à l’abri des capitaux d’origine criminelle », contenant une série de mesures pour la mise en place d’un vaste programme de lutte contre le blanchiment d’argent.

#### **La menace que constitue le blanchiment de capitaux**

Le blanchiment d’argent (autrement dit le processus par lequel des criminels donnent une origine apparemment légitime aux produits du crime) est un phénomène international qui ne cesse de prendre de l’ampleur. Il peut affecter tout particulièrement des économies en voie de transformation et qui offrent des opportunités importantes pour les investissements étrangers. Le cadre réglementaire auquel sont soumises les activités financières, que ce soit dans le secteur bancaire ou non bancaire, est souvent moins strict dans ces pays que dans d’autres, ce qui les rend davantage vulnérables aux opérations de blanchiment de capitaux. Etant donné les diverses activités illégales, notamment le blanchiment de capitaux que les groupes criminels organisés mènent dans certains de ces pays - activités dont on suppose même, dans des cas exceptionnels, qu’elles infiltrent l’ensemble de l’économie nationale - il apparaît vital de créer et de maintenir un système financier inspirant confiance et qui soit à même de détecter, de prévenir et de contrôler le blanchiment de capitaux.

En outre, l’expérience récente a montré que des groupes terroristes organisés mettent également à profit le système financier mondial pour financer leurs opérations illégales, et que les institutions financières courent alors un risque sérieux de servir à dissimuler des fonds terroristes. C’est pourquoi, les mesures de prévention et de dissuasion du blanchiment de capitaux doivent être étendus au financement du terrorisme.

En septembre 1990, les ministres ont adopté la Convention du Conseil de l’Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime (STE n° 141) (la « Convention de Strasbourg »). Cette convention entend faciliter la coopération internationale et l’entraide dans les enquêtes criminelles et le dépistage, la saisie et la confiscation des produits des activités criminelles. Elle entend également aider les Etats à atteindre un degré d’efficacité comparable, même en l’absence d’harmonisation complète des législations.

La Convention de Strasbourg reste un traité de référence, qui constitue l’une des pierres angulaires du système de lutte contre le blanchiment. Elle a été largement ratifiée, puisqu’elle compte à ce jour quarante-huit États parties : les quarante-sept États membres du Conseil de l’Europe et un État non membre (l’Australie).

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

Le Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme - MONEYVAL (anciennement PC-R-EV) a été établi en septembre 1997. A l’origine, il avait pour but de procéder à des auto-évaluations et évaluations mutuelles des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux en place dans les pays membres du Conseil de l’Europe qui n’étaient pas membres du GAFI. Le fonctionnement du Comité est régi par les dispositions générales de la Résolution Res(2005)47 sur les comités et leurs organes subordonnés, leurs mandats et méthodes de travail.

Ses méthodes de travail spécifiques sont établies dans son mandat qui va jusqu’au 31 décembre 2010. En 2010, le mandat de MONEYVAL fera l’objet d’une révision.

En 2003, le Conseil de l’Europe a décidé d’actualiser et d’élargir la Convention de Strasbourg pour tenir compte du fait que le terrorisme peut être financé par le blanchiment de capitaux issus d’activités criminelles, mais aussi légitimes. Ce processus a été parachevé en 2005 par l’adoption, le 3 mai, de la Convention sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE n° 198), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008. Cette nouvelle Convention est le premier traité international couvrant à la fois la prévention et le contrôle du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Inspirée par l’expérience acquise par MONEYVAL au cours de ses deux premiers cycles, elle traite des questions liées à la pénalisation du blanchiment de capitaux et à la confiscation qui peuvent aider les Etats à renforcer leurs régimes LAB/CFT. Le texte de la Convention part du principe qu’un accès rapide aux informations financières ou sur les actifs détenus par des organisations criminelles, y compris des groupes terroristes, est essentiel pour prendre des mesures préventives et répressives efficaces et se révèle en définitive le meilleur moyen de mettre un terme à ces activités répréhensibles. La Convention traite de manière complète le rôle et les responsabilités des cellules de renseignements financiers (CRF) et prévoit un mécanisme destiné à garantir la bonne mise en œuvre de ses dispositions par les Etats parties.

### **1.2 Objectifs**

MONEYVAL s’est donné pour but de veiller à ce que ses Etats membres se dotent de systèmes efficaces pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et se conformer aux normes internationales pertinentes dans ces domaines. Pour ce faire, MONEYVAL :

- évalue la conformité de ses Etats membres à l’égard de toutes les normes internationales pertinentes dans les secteurs juridique, financier et répressif grâce à un processus d’examen par les pairs sous la forme d’évaluations mutuelles ;
- publie des rapports comportant des recommandations détaillées pour améliorer l’efficacité des régimes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et les capacités des Etats pour coopérer au niveau international dans ces domaines ;
- assure un suivi effectif des rapports d’évaluation, pour que les Etats qui adhèrent au mandat de MONEYVAL améliorent leurs niveaux de conformité avec les normes internationales en matière de LAB/CFT ;

## **MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

- mène des études de typologies concernant les méthodes, tendances et techniques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

### **Missions clés de MONEYVAL**

- ▶ Elaborer les documents appropriés, notamment les questionnaires pour les autoévaluations et évaluations mutuelles, ainsi que les rapports de progrès et de conformité.
- ▶ Evaluer et adopter des rapports sur :
  - la manière dont les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres du GAFI se conforment aux normes internationales pertinentes en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
  - la performance des Etats candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres du GAFI (à condition que certaines conditions soient remplies) et la performance d'Israël
- ▶ Formuler des recommandations aux pays soumis à l'évaluation, en vue d'améliorer l'efficacité de leurs mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de promouvoir la coopération internationale.
- ▶ Faire en sorte qu'une suite effective soit donnée aux rapports de MONEYVAL grâce à un système rigoureux de rapports de progrès et de rapports de conformité.

### **1.3 MONEYVAL et le Groupe d'action financière**

Le Groupe d'action financière (GAFI), créé en 1989 par le G7, est une task force intergouvernementale qui a pour mission d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour ce faire, le GAFI a élaboré et publié 40 Recommandations plus 9 Recommandations spéciales.

Le GAFI, qui compte 33 juridictions membres, les évalue selon la Méthodologie d'évaluation de la conformité avec les quarante Recommandations du GAFI et les neuf Recommandations spéciales du GAFI, fondée sur les Recommandations et Recommandations spéciales de 2003 et adoptée par le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale en 2004. En outre, en tant que mécanisme de monitoring européen, MONEYVAL – ce qui est unique en son genre – est le seul organe de monitoring qui évalue également tous ses membres au regard de la 3<sup>e</sup> Directive de l'Union européenne 2005/60/CE du Parlement et du Conseil européens du 26 octobre 2005 sur la prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

MONEYVAL, en tant qu'organisme régional de type GAFI, était à l'origine observateur auprès du Groupe d'action financière. En 2005, ce dernier a pris l'initiative d'encourager les ORTG à devenir membres associés, avec des droits et des obligations bien précis. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a autorisé le dépôt d'une candidature et MONEYVAL est devenu membre associé du GAFI en juin 2006, à l'occasion de la première vague d'adhésions pour l'obtention de ce statut. Les Etats membres de MONEYVAL tirent plusieurs avantages de ce statut – notamment, la possibilité pour davantage de membres de MONEYVAL de participer activement aux réunions du GAFI dans le

## MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

cadre de la délégation Conseil de l'Europe/MONEYVAL, d'apporter par le biais de MONEYVAL une contribution à l'élaboration de politiques de LAB/CFT, mais également d'avoir accès à toute la base documentaire du GAFI.

Le mécanisme d'évaluation de MONEYVAL passe en revue les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mises en place dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (et candidats au Conseil de l'Europe) qui ne sont pas membres du GAFI, en suivant la même méthodologie que le GAFI. En 2006, le Comité des Ministres a décidé qu'Israël deviendrait un observateur actif participant aux processus d'évaluation de MONEYVAL.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe, qui font partie de MONEYVAL puis deviennent membres du GAFI, peuvent choisir de rester membres à part entière de MONEYVAL (tel a été le cas de la Fédération de Russie lorsqu'elle est devenue membre également du GAFI en 2003).

### 1.4 Membres

MONEYVAL compte 28 membres permanents et 2 membres temporaires. Comme indiqué, Israël s'est vu accorder par le Comité des Ministres le statut d'observateur actif auprès de MONEYVAL en janvier 2006, ce qui lui permet de participer au processus d'évaluation.

<b>Membres permanents de MONEYVAL</b>		
▶ Albanie	▶ Andorre	▶ Arménie
▶ Azerbaïdjan	▶ Bosnie et Herzégovine	▶ Bulgarie
▶ Croatie	▶ Chypre	▶ République tchèque
▶ Estonie	▶ Géorgie	▶ Hongrie
▶ Lettonie	▶ Liechtenstein	▶ Lituanie
▶ Malte	▶ Moldova	▶ Monaco
▶ Monténégro	▶ Pologne	▶ Roumanie
▶ Fédération de Russie*	▶ Saint-Marin	▶ Serbie
▶ République slovaque	▶ Slovénie	▶ « L'ex-République yougoslave de Macédoine »
▶ Ukraine		

\* également membre du GAFI

<b>Observateur actif auprès de MONEYVAL</b>
▶ Israël

## **MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

### **Membres temporaires de MONEYVAL\***

- ▶ France (jusqu'en juin 2009)
- ▶ Royaume des Pays-Bas (jusqu'en juin 2009)
- ▶ Autriche (à partir de juillet 2009)
- ▶ Royaume-Uni (à partir de juillet 2009)

\* La Présidence du GAFI a le droit de nommer deux experts de pays membres du GAFI pour une période de deux ans.

En outre, un certain nombre de pays et d'organisations peuvent participer à des réunions de MONEYVAL ou avoir le statut d'observateur auprès de celui-ci.

### **Participants**

- ▶ Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC)

### **Autres participants**

- ▶ Commission européenne et Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

Les Etats ci-dessous observateurs auprès du Conseil de l'Europe peuvent envoyer un représentant aux réunions :

- ▶ Canada
- ▶ Saint-Siège
- ▶ Japon
- ▶ Mexique
- ▶ Etats-Unis d'Amérique

### **Observateurs**

- ▶ Secrétariat du GAFI pour la lutte contre le blanchiment de capitaux
- ▶ ICPO-Interpol
- ▶ Secrétariat du Commonwealth
- ▶ Fonds monétaire international (FMI)
- ▶ Programme des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNDCP)
- ▶ Comité des Nations Unies pour le contre-terrorisme (CTC)
- ▶ Division pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU
- ▶ Banque mondiale
- ▶ Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- ▶ Groupe Offshore des autorités de contrôle bancaire (OGBS)
- ▶ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- ▶ Groupe Egmont
- ▶ Groupe Eurasie pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)
- ▶ Tout autre organisme régional du type GAFI qui est ou devient membre associé

### **Autres observateurs**

- ▶ Membres du GAFI autres que ceux mentionnés plus haut

## **1.5 Gouvernance**

### **1.5.1 Bureau**

Les membres de MONEYVAL élisent un Bureau chargé de prêter son concours à l’organisation des travaux de MONEYVAL, de faciliter ses discussions et de préparer les règles de procédure. Les membres de MONEYVAL, réunis en plénière, élisent un président et un vice-président, ainsi que trois autres personnes, qui ensemble forment le Bureau, pour un mandat de deux ans. Le président et le vice-président sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Pour 2009, le Bureau de MONEYVAL était composé comme suit :

### **Bureau de MONEYVAL 2009**

#### **Président**

- ▶ M. Vasil KIROV (Bulgarie)

#### **Vice-présidente**

- ▶ M<sup>me</sup> Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU (Chypre)

#### **Membres du Bureau**

- ▶ M. Damir BOLTA (Croatie)
- ▶ M. Andres PALUMAA (Estonie)
- ▶ M. Liutauras ZYGAS (Lituanie)

La 31<sup>e</sup> réunion plénière de MONEYVAL des 7 au 11 décembre 2009 a été marquée par l’élection du président, du vice-président et de tous les membres du Bureau. Lors de cette plénière, MONEYVAL a élu pour un mandat de 2 ans son président,

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie), son vice-président, M. Anton BARTOLO (Malte) et trois membres du bureau, M. Damir BOLTA (Croatie), M. Alexandru CODESCU (Roumanie) et M. Armen MALKHASYAN (Arménie).

### **Bureau de MONEYVAL 2010**

#### **Président**

- ▶ M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie)

#### **Vice-présidente**

- ▶ M. Anton BARTOLO (Malte)

#### **Membres du Bureau**

- ▶ M. Damir BOLTA (Croatie)
- ▶ M. Alexandru CODESCU (Roumanie)
- ▶ M. Armen MALKHASYAN (Arménie)

### **1.5.2 Membres en plénière**

Comme indiqué plus haut, MONEYVAL évalue la conformité de ses Etats membres avec toutes les normes internationales applicables dans les secteurs juridiques, financier et répressif par le biais d’un processus d’examen par les pairs prenant la forme d’évaluation mutuelle. C’est la Plénière qui adopte les rapports d’évaluation mutuelle et rapports de progrès.

Les membres permanents de MONEYVAL et membres temporaires de MONEYVAL désignés par le GAFI ont le droit de voter, chaque fois que nécessaire, sur des questions concernant les travaux du Comité.

### **1.6 Partenariats internationaux**

MONEYVAL, en tant que partenaire incontournable dans le réseau mondial des organismes d’évaluation, coopère avec des instances et organisations internationales également intéressées par l’élaboration et la promotion de normes et de politiques nationales et internationales pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Comme il a été relevé, bon nombre d’organisations et d’instances différentes compétentes pour des questions de LAB/CFT ont le statut d’observateur auprès de MONEYVAL et assistent régulièrement à ses réunions. À l’évidence, en tant que membre associé, le GAFI est le principal partenaire extérieur de MONEYVAL. A ce jour, deux pays membres du GAFI sont membres de plein droit de MONEYVAL, bien que celui-ci ne les évalue pas. Jusqu’en juin 2009, la France et le Royaume des Pays-Bas étaient les membres désignés par le GAFI. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, ils ont été remplacés par l’Autriche et le Royaume-Uni. La participation des membres du Secrétariat du GAFI, en tant qu’observateurs auprès de MONEYVAL, est la bienvenue.

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

MONEYVAL attache également une grande importance à ses partenariats avec les institutions financières internationales (le FMI et la Banque mondiale). Les arrangements en place depuis plusieurs années entre MONEYVAL et ces établissements, grâce auxquels les institutions financières internationales peuvent entreprendre un certain nombre de missions d’évaluation dans des Etats membres de MONEYVAL dans le cadre d’un cycle d’évaluation de celui-ci, ont été fructueux pour toutes les parties. Dans ce type de missions d’évaluation, un évaluateur de MONEYVAL se joint à l’équipe pour couvrir les questions concernant l’Union européenne, conformément au mandat de MONEYVAL. C’est dans le cadre de ces arrangements que le FMI a procédé à une évaluation de l’Arménie lors d’une visite dans ce pays du 23 février au 10 mars 2009, puis présenté le rapport à la 30<sup>e</sup> réunion plénière de MONEYVAL, en septembre 2009. MONEYVAL se réjouit également de l’excellente coopération dont le FMI et la Banque mondiale ont fait preuve lors du séminaire de formation de 2009 organisé par MONEYVAL.

Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL a participé en octobre 2009 à une mission en Azerbaïdjan, organisée par la Direction exécutive du Comité des Nations Unies chargé des mesures de contre-terrorisme (CTED).

Le Secrétariat de MONEYVAL a également prononcé une intervention lors d’un atelier d’experts des secteurs public et privé organisé par l’OSCE sur la prévention de l’utilisation abusive des organisations à but lucratif à des fins de financement du terrorisme, organisé à Vienne en septembre 2009.

MONEYVAL a été invité à apporter un témoignage écrit à la Sous-commission des affaires intérieures de la Commission spéciale de la Chambre des Lords (Royaume-Uni) sur l’Union européenne dans le cadre d’une enquête d’envergure portant sur la coopération internationale et avec l’UE pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Un Mémoire de témoignage a été rédigé, et publié sur le site Web de la Sous-commission. Le 29 avril, le Secrétaire exécutif de MONEYVAL a également témoigné oralement dans le cadre de l’enquête. Le rapport complet des travaux et recommandations de la Commission a été publié, et peut être consulté sur le site Web de la Commission, tout comme le texte des auditions. A la suite des interventions de MONEYVAL dans les auditions de l’enquête de la Chambre des Lords, la Commission examine actuellement de très près les obstacles qui se posent toujours à la coopération internationale dans les cas de confiscations ne reposant pas sur une condamnation.

La partie 5.4 ci-dessous détaille les autres réunions internationales auxquelles des représentants de MONEYVAL ont également participé.

### **1.7 Relations avec l’Union européenne**

L’Union européenne, par le biais de la Commission européenne et du Secrétariat général du Conseil de l’Union européenne, participe activement aux travaux de MONEYVAL. Celui-ci se réjouit de la participation, à titre personnel, de M. Paolo Conzanzo (anciennement expert national détaché auprès de la Commission européenne) au Groupe d’examen permanent, qui examine chaque rapport de MONEYVAL. Par le biais de son Secrétaire exécutif, MONEYVAL a également participé aux travaux

menés par la Commission européenne (DG Justice, Droit et Sécurité) en vue de recenser au sein de l'Union européenne les informations dont celle-ci a besoin sur les questions de LAB/CFT. MONEYVAL a été invité à se joindre régulièrement à la plate-forme informelle des bureaux de récupération d'actifs de l'Union européenne, étant étroitement intéressée par les questions de confiscation et d'élaboration de normes sur la confiscation dans le cadre de la Convention de Varsovie (STCE n° 198).

## **1.8 Contributions volontaires**

Enfin, MONEYVAL souhaite témoigner sa gratitude aux partenaires qui ont apporté des contributions volontaires à ses travaux. Même si ces derniers sont pour l'essentiel financés par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe, toute contribution financière apportée à titre volontaire est la bienvenue, puisqu'elle permet à MONEYVAL d'avancer sur des activités telles que les exercices de typologies.

En 2009, MONEYVAL a eu le grand plaisir de recevoir des contributions volontaires de la part d'Israël, et remercie chaleureusement les autorités de ce pays.

Les contributions volontaires peuvent également prendre la forme de détachement d'experts nationaux connaissant bien les questions de LAB/CFT. Ce type de contribution est également très précieux, comme l'a noté le Secrétaire exécutif dans son introduction, et les initiatives de ce type par les autorités néerlandaises, britanniques et turques sont également fort appréciées.

## **2. ÉVALUATIONS MUTUELLES**

### **2.1 Processus d’évaluation mutuelle**

**L**e système d’examen par les pairs de MONEYVAL s’inspire du modèle du GAFI, même si le processus d’auto-évaluations et d’évaluations mutuelles couvre un ensemble plus vaste de normes de lutte contre le blanchiment. Outre les quarante Recommandations et les neuf Recommandations spéciales sur le financement du terrorisme, les pays participants sont évalués du point de vue de leur conformité aux Directives de l’Union européenne. Spécifiquement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, MONEYVAL évalue ses Etats membres au titre des dispositions de la Directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil européens du 26 octobre 2005 sur la prévention de l’utilisation des systèmes financiers à des fins de blanchiment de capitaux de finances du terrorisme (la 3<sup>e</sup> Directive de l’Union européenne) et de son texte d’application, la Directive 2006/70/CE de la Commission du 1<sup>er</sup> août 2006 exposant les mesures de mise en œuvre pour la Directive 2005/60/CE.

#### **Cycles d’évaluation mutuelle**

##### **Premier cycle d’évaluation (1998-2000)**

Le premier cycle d’évaluation mutuelle a été entamé en avril 1998 et les visites dans les pays terminées en décembre 2000. 22 Etats membres du Conseil de l’Europe, qui avaient fait l’objet d’une évaluation durant le premier cycle, se sont soumis à l’exercice d’évaluation du deuxième cycle.

##### **Deuxième cycle d’évaluation (2001-2004)**

MONEYVAL a conclu fin 2003 son deuxième cycle de visites dans les pays. Ce cycle couvrait les évaluations selon les critères relatifs aux Etats et territoires non coopératifs. MONEYVAL a également mené des visites d’évaluation dans les nouveaux Etats membres du Conseil (à savoir l’Arménie, l’Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, Monaco, le Monténégro, la Serbie). Dans certains de ces Etats, les évaluations mutuelles ont été menées à la fois pour le blanchiment de capitaux et pour le financement du terrorisme.

##### **Troisième cycle d’évaluation (2005-2009)**

Le troisième cycle d’évaluations mutuelles a été conclu en 2009, les rapports finaux adoptés du troisième cycle étant publiés en 2010. Toutes ces évaluations sont menées conformément à la Méthodologie globale de 2004 convenue avec le GAFI, les ORTG, le FMI et la Banque mondiale, et couvrent à la fois le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles se concentrent sur l’efficacité des mesures législatives, financières et répressives en place pour lutter contre le blanchiment de capitaux et maintenant le financement du terrorisme, et l’appréciation tient compte d’environ 250 critères tirés des normes internationales. De plus, elles ont passé en revue des aspects de la conformité avec la 3<sup>e</sup> directive antiblanchiment de l’Union européenne, qui est entrée en vigueur le 15 décembre 2007.

## **Cycles d'évaluation mutuelle**

### **Cycle d'évaluation de suivi (2009-2012)**

MONEYVAL a entamé en 2009 un cycle de suivi. Pour chaque pays, les évaluations se focaliseront spécifiquement sur les Recommandations fondamentales et recommandations clés du GAFI ainsi que sur toutes les recommandations pour lesquelles le pays avait été noté « non conforme » ou « partiellement conforme ». De plus, l'évaluation passera en revue des aspects de la conformité avec la Troisième Directive antiblanchiment, entrée en vigueur le 15 décembre 2007.

Les travaux d'évaluation sont menés conformément au programme approuvé par le Comité MONEYVAL. Plusieurs évaluations par an sont réalisées par des équipes pluridisciplinaires composées généralement de 3 experts (un expert juridique, un expert financier et un expert des aspects répressifs), plus un ou deux experts de pays du GAFI. Ces équipes bénéficient du concours d'un ou plusieurs membres du Secrétariat de MONEYVAL.

Avant chaque visite sur place, les procédures d'évaluation de MONEYVAL prévoient le recueil d'informations par le biais d'un questionnaire détaillé. Le questionnaire-type a été adopté lors d'une réunion plénière du GAFI en juin 2004 (il a connu des modifications par la suite). Dans un premier temps, il a été complété – du fait du périmètre spécifique des évaluations menées par le Comité – par des questions liées à la Directive 91/308/CEE du Conseil du 10 juin 1991 et à la Directive 2001/308/CEE sur la prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux, telle que modifiée par la Directive 2001/97/CE du 4 décembre 2001 (ci-après la Directive UE). A la suite de l'échéance de la période transitoire de mise en œuvre, le 15 décembre 2007, ces Directives ont été remplacées par la Directive 2005/60/CE du Conseil du 26 octobre 2005. MONEYVAL a débuté les évaluations au titre de la troisième Directive de l'Union européenne en janvier 2008.

Une fois que le questionnaire rempli a été renvoyé, l'équipe d'experts et de membres du Secrétariat effectue une visite dans le pays (en général d'une semaine) pour y rencontrer les praticiens des secteurs concernés et recueillir des informations complémentaires. Avant son retour, elle communique une synthèse des principales conclusions. A la suite de la visite, un projet de rapport d'évaluation est rédigé ; après plusieurs allers et retours de consultation entre les évaluateurs et le Secrétariat, il est ensuite envoyé au pays concerné pour que celui-ci puisse formuler ses observations. Le rapport est révisé à la lumière des observations acceptées par les évaluateurs dans le cadre d'une réunion conjointe avec des représentants du pays, puis soumis au Comité pour examen et adoption.

Le rapport adopté par MONEYVAL présente une synthèse des mesures LAB/CFT en place dans le pays à la date de la visite de l'équipe ou immédiatement après. Après une description et une analyse de ces mesures, il formule des recommandations sur la manière dont certains aspects du système pourraient être renforcés. Il précise également les niveaux de conformité du pays avec chacune des 40 + 9 Recommandations du GAFI. Tous les pays sont tenus de fournir un rapport de progrès douze mois après l'adoption

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

du rapport du 3<sup>e</sup> cycle, en suivant le rapport de progrès type. Les questions liées à la Troisième Directive de l’Union européenne ont été intégrées au rapport de progrès type révisé à partir du début de 2008.

Les règles de procédure modifiées prévoient désormais la publication automatique de rapports d’évaluation mutuelle dans le mois qui suit leur adoption. Les rapports de progrès du troisième cycle, d’autres rapports d’actualisation et rapports de suivi pertinents sont également soumis à publication automatique sur le site web de MONEYVAL. Tous les rapports du troisième cycle publiés jusqu’à la fin de 2009 sont accessibles publiquement sur le site web de MONEYVAL.

### **Normes internationales sur lesquelles sont basées les évaluations de MONEYVAL**

- ▶ Les 40 Recommandation du GAFI, 2003.
- ▶ La Convention de 1988 des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne) et la Convention de 2000 des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme).
- ▶ La Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (Convention de Strasbourg) (STE n° 141).
- ▶ Les 9 Recommandations spéciales du GAFI sur le financement du terrorisme et plusieurs autres instruments connexes des Nations Unies (Convention pour la répression du financement du terrorisme, résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives au gel des actifs terroristes).
- ▶ La Directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil européen du 26 octobre 2005 sur la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et la Directive d’application de la Commission 2006/70/CE du 1<sup>er</sup> août 2006.

Le Comité peut renforcer la pression par les pairs grâce aux « procédures de conformité renforcée », qui comportent des séries de mesures graduées pour garantir la conformité avec des aspects spécifiques du rapport d’évaluation mutuelle.

## **2.2 Evaluations mutuelles**

### **2.2.1 Les progrès à ce jour**

Avec l’adoption et la publication des rapports d’évaluations mutuelles relatifs à l’Arménie, à la Bosnie-Herzégovine et à la Serbie, MONEYVAL a achevé le troisième cycle d’évaluations mutuelles. Toutes ses évaluations sont menées conformément à la Méthodologie globale adoptée avec le GAFI, les ORTG, le FMI et la Banque mondiale et couvre à la fois le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles se focalisent sur l’efficacité des mesures législatives, financières et judiciaires en place pour lutter à la fois contre le blanchiment de capitaux et maintenant le financement du terrorisme.

**MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

<b>Rapports d’évaluation du troisième cycle</b>			
<b>Pays</b>	<b>Date du rapport</b>	<b>Pays</b>	<b>Date du rapport</b>
Albanie	2006	Malte	2007
Andorre	2007	Moldova	2007
Arménie	2010*	Monténégro	2009
Azerbaïdjan	2008	Monaco	2007
Bosnie et Herzégovine	2010	Pologne	2007
Bulgarie	2008	Roumanie	2008
Croatie	2008	Fédération de Russie	2008 <sup>+</sup>
Chypre	2006	Saint-Marin	2008
République tchèque	2007	Serbie	2010
Estonie	2008	Slovaquie	2006
Géorgie	2006	Slovénie	2005
Hongrie	2005*	« L’ex-République yougoslave de Macédoine »	2008
Lettonie	2006*	Ukraine	2009
Liechtenstein	2007*	Israël (statut d’observateur actif)	2008
Lituanie	2006		

\* Préparé par le FMI pour MONEYVAL

+ Rapport conjoint GAFI/EAG/MONEYVAL

### **2.2.2 Rapports**

En 2009, les membres de MONEYVAL ont adopté les rapports d’évaluations mutuelles du troisième cycle pour les pays suivants :

<b>Réunion plénière</b>	<b>Pays</b>
<b>29<sup>e</sup> réunion (16-20 mars)</b>	▶ Monténégro ▶ Ukraine
<b>30<sup>e</sup> réunion (21-24 septembre)</b>	▶ Arménie*
<b>31<sup>e</sup> réunion (7-11 décembre)</b>	▶ Bosnie-Herzégovine ▶ Serbie

(\*) Evaluation sous la direction du FMI, avec des représentants de MONEYVAL pour les questions concernant l’UE, adoptée par la plénière de MONEYVAL

## MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La première visite de suivi dans un pays a eu lieu en Slovénie en octobre 2009, et le rapport d'évaluation mutuelle devrait être discuté et adopté en mars 2010. Une quatrième visite de suivi a également été menée en Hongrie en janvier 2010, le rapport devant être discuté et adopté en septembre 2010 ; d'autres visites de suivi pour 2010 sont en préparation actuellement pour l'Albanie, Andorre, Chypre, la République tchèque, Saint-Marin et la Slovaquie (les rapports seront examinés et adoptés vers la fin de 2010 ou en 2011).

### 2.2.3 Rapports de progrès

Un an après l'adoption du rapport d'évaluation le concernant, chaque pays soumet un premier rapport de progrès décrivant les nouvelles mesures qu'il a adoptées entre-temps, puis un deuxième deux ans après le premier rapport de progrès.

Ces documents doivent comporter :

- une présentation générale de la situation à la date du rapport et les évolutions depuis la dernière évaluation pertinente dans le domaine de la LAB/CFT ;
- une mise à jour sur les améliorations introduites à l'égard des recommandations clés du GAFI (Recommandations 1, 5, 10, 13 ; Recommandations spéciales II et IV) ;
- une mise à jour sur les améliorations introduites à l'égard des autres Recommandations du GAFI pour lesquelles le pays avait reçu la notation non conforme ou partiellement conforme dans le rapport d'évaluation ;
- des points concernant la troisième Directive (2005/60/CE) et la Directive d'application (2006/70/CE) ; et
- des données chiffrées mises à jour.

En 2009, MONEYVAL a examiné et approuvé les rapports de progrès suivants :

Réunion plénière	1 <sup>er</sup> rapport de progrès	2 <sup>e</sup> rapport de progrès
<b>29<sup>e</sup> réunion (16-20 mars)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Monaco</li><li>▶ Croatie</li><li>▶ Saint-Marin</li><li>▶ Bulgarie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Chypre</li></ul>
<b>30<sup>e</sup> réunion (21-24 septembre)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Roumanie</li><li>▶ « ex-République yougoslave de Macédoine »</li><li>▶ Israël</li><li>▶ Fédération de Russie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Albanie</li><li>▶ Slovaquie</li></ul>
<b>31<sup>e</sup> réunion (7-11 décembre)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Azerbaïdjan</li><li>▶ Estonie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Lettonie</li></ul>

## **2.2.4 Procédures de conformité renforcée (PCR)**

MONEYVAL peut intensifier la pression des pairs grâce aux « Procédures de conformité renforcée » qui prévoient une série de mesures graduées pour obtenir la conformité à l'égard d'aspects spécifiques du rapport d'évaluation mutuelle.

### **Mesures à prendre à l'égard de pays soumis à l'évaluation de MONEYVAL qui ne sont pas en conformité avec les Documents de référence ou les Recommandations dans les Rapports d'évaluations mutuelles (Procédures de conformité renforcée)**

Lorsque des pays soumis à ses procédures d'évaluation ne sont pas en conformité avec les documents de référence ou les recommandations figurant dans les rapports d'évaluation mutuelle, MONEYVAL peut agir. Toutefois, il doit respecter les principes suivants :

- souplesse, afin de traiter des situations qui nécessitent une intervention urgente par la Plénière lorsque des problèmes de non-conformité se posent ;
- égalité de traitement entre les Etats participants ;
- approche graduée pour traiter avec les Etats en situation de non-conformité ;
- adoption par la plénière des mesures à prendre, avec toutefois une certaine latitude concernant l'application des premières mesures du processus.

#### **Mesures du processus**

Chronologiquement, les mesures possibles pour traiter le cas des Etats en situation de non-conformité sont les suivantes :

- (i) demander à l'Etat concerné de fournir un ou des rapports réguliers sur ses progrès dans la mise en œuvre des documents de référence dans un laps de temps donné ;
- (ii) envoi d'une lettre (avec copie à la Plénière MONEYVAL) par le Président de MONEYVAL au ou à la Chef de la Délégation concernée pour attirer son attention sur la situation de non-conformité avec les documents de référence ;
- (iii) envoi d'une lettre (avec copie au ou à la Chef de la Délégation concernée) par le Président de MONEYVAL au Secrétaire général pour attirer son attention sur le fait qu'un Etat participant à MONEYVAL la situation de non-conformité avec les documents de référence ;
- (iv) envoi d'une lettre au(x) ministre(s) concernés de l'Etat en question par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour attirer son (leur) attention sur la situation de non-conformité avec les documents de référence ;
- (v) organisation d'une mission de haut niveau (à laquelle participent certains Chefs de Délégation du CDPC) qui se rend dans l'Etat concernée pour renforcer ce message ;
- (vi) dans le contexte de l'application de la Recommandation 21 du GAFI par les Etats membres de MONEYVAL, publication d'une déclaration publique officielle précisant qu'un Etat n'a pas suffisamment appliqué les dispositions mentionnées dans les documents de référence.

## **Azerbaïdjan**

Une évaluation de l'Azerbaïdjan par rapport aux critères de la PCR pour le premier cycle d'évaluation a fait ressortir que l'Azerbaïdjan n'avait pas de législation spécifique antiblanchiment ni de cellule de renseignements financiers en conformité avec les normes internationales. A la suite d'une discussion lors de la 18<sup>e</sup> réunion plénière (31 janvier au 3 février 2006), il a été décidé de mettre en œuvre l'étape (i) des Procédures de confor-

## **MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

mité renforcée. Depuis, MONEYVAL a appliqué les étapes (ii) à (v) qui ont abouti, en février 2008, à une mission de haut niveau en Azerbaïdjan pour renforcer le message que le pays n'est pas en conformité avec les documents de référence de MONEYVAL.

A la date de la 28<sup>e</sup> réunion plénière, l'Azerbaïdjan n'avait toujours pas pris de mesures palliatives, et il a donc été décidé de faire une déclaration publique invitant instamment l'Azerbaïdjan à adopter une loi complète sur la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, et précisant que cette loi devra répondre aux normes internationales. MONEYVAL a également invité les Etats membres de MONEYVAL et d'autres pays à conseiller à leurs institutions financières de prendre en considération les risques potentiels en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, à l'égard des transactions impliquant des personnes physiques et des institutions financières en Azerbaïdjan. Deux déclarations publiques supplémentaires ont été publiées en mars et en septembre 2009.

Lors de la 31<sup>e</sup> réunion plénière à Strasbourg, il a été noté avec satisfaction que l'Azerbaïdjan avait créé et mis en œuvre la base législative pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et qu'une cellule de renseignements financiers avait commencé à opérer et qu'elle recevait et analysait des signalements de transactions suspectes. Il a donc été décidé de retirer les déclarations publiques qui avaient été publiées et le conseil aux institutions financières contenu dans la déclaration de MONEYVAL du 12 décembre 2008. MONEYVAL continuera, par le biais de ses mécanismes, de suivre les progrès sur les autres questions en suspens soulevées dans son rapport de 3<sup>e</sup> cycle.

### **Saint-Marin**

A la suite de l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle sur Saint-Marin, la 26<sup>e</sup> réunion plénière a également examiné la conformité globale de Saint-Marin et décidé que, conformément à ses règles de procédure, l'étape (i) des procédures de conformité renforcée devrait être appliquée. Il a été demandé à Saint-Marin de faire régulièrement rapport sur les mesures prises pour traiter les insuffisances motivant les recommandations qui avaient reçu la notation « non-conforme » ou « partiellement conforme ». Saint-Marin a fait rapport à MONEYVAL en juillet 2008, décembre 2008 et septembre 2009 au titre des PCR et présenté un premier rapport de progrès en mars 2009. Trois rapports de conformité et le premier rapport de progrès ont été adoptés et publiés, reflétant que des progrès avaient rapidement été marqués depuis l'adoption du rapport du troisième cycle.

A la 30<sup>e</sup> réunion plénière de septembre 2009, il a été reconnu que Saint-Marin avait clairement agi pour réformer son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour se mettre davantage en conformité avec les Recommandations du GAFI. Ceci était reflété par l'engagement permanent des autorités de Saint-Marin d'entreprendre rapidement les réformes législatives et institutionnelles nécessaires pour traiter les domaines de préoccupation relevés par MONEYVAL. Conformément à ses

règles de procédure, la Plénière a décidé de mettre fin aux PCR à l’étape (i) pour ce qui est de Saint-Marin. Une visite anticipée dans le cadre du 4<sup>e</sup> cycle sera organisée en septembre 2010 pour évaluer l’efficacité de la mise en œuvre.

### **2.2.5 Examen transversal**

Après la conclusion des premier et deuxième Cycles d’évaluation, il avait été entrepris un examen transversal de tous les rapports adoptés (disponibles sur le site Web de MONEYVAL) afin de faire émerger les thématiques communes.

Le troisième cycle d’évaluation mutuelle étant maintenant arrivé à son terme, et tous les rapports élaborés dans ce cadre ayant été adoptés, un nouvel examen transversal a été demandé. Il est mené par :

- M. Herbert Zammit Laferla, expert scientifique pour les aspects financiers sur cet élément
- M. Boudewijn Verhelst, expert scientifique pour les aspects répressifs sur cet élément, et
- Le Dr. Lajos Korona (Hongrie) pour les aspects juridiques

Fin décembre 2009, un avant-projet de chaque volet avait été élaboré et le rapport final devrait être présenté à la réunion plénière de MONEYVAL en mars 2010.

### **2.2.6 Révision des règles de procédure**

Dans le courant de 2009, MONEYVAL a pris l’initiative de réactualiser ses règles de procédure, et a saisi l’occasion pour clarifier davantage certains de ses processus. Le Comité estime que ses procédures de suivi sont efficaces depuis plusieurs années puisqu’elles ont permis d’obtenir des améliorations par étapes dans le régime LAB/CFT de ses pays membres. Toutefois, les procédures de suivi ont été révisées pour les aligner encore plus étroitement sur celles du GAFI.

### **3. TYPOLOGIES**

L’identification de techniques nouvelles et émergentes en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, l’évaluation du niveau de la menace et l’élaboration d’un rapport sur ses conclusions dans ces domaines forment une part importante de la mission de MONEYVAL. Une fois ces techniques identifiées, un groupe de travail est constitué et un questionnaire envoyé à tous les pays membres de MONEYVAL pour établir le niveau de la menace et repérer les techniques de blanchiment d’argent utilisées. Un rapport est ensuite élaboré ; il reprend les conclusions du groupe de travail et formule des suggestions concernant les contrôles qu’il convient de mettre en place.

#### **3.1 Rapports de typologie en cours d’étude**

##### **3.1.1 Transferts d’argent et fournisseurs de services de change**

MONEYVAL participe actuellement à une étude de typologie conjointe avec le GAFI sur les entreprises de services de change qui proposent toute une gamme de services permettant les transferts d’argent au niveau national et international. Elles prennent de nombreuses formes, depuis des grands groupes internationaux jusqu’à des réseaux informels. Or, la nature et la complexité des activités dans ce secteur sont en permanente évolution et il y a fréquemment un lien avec des activités annexes telles que le change et les facilités d’encaissement de chèques.

Du fait de la rapide croissance connue par le secteur et notamment de son développement dans les pays membres de MONEYVAL, il a été décidé que ce dernier mènerait une étude de typologies pour comprendre comment ce secteur peut être utilisé à des fins de blanchiment de capitaux et en identifier les vulnérabilités potentielles. Ce rapport devrait être publié en 2010.

L’étude est placée sous la direction de l’Estonie, avec le concours d’un noyau d’experts provenant de Chypre, de la Pologne, de la Roumanie, de l’Australie, de l’Allemagne, du Mexique, des Pays-Bas, de la Suède, de l’Espagne et des Etats-Unis d’Amérique.

##### **3.1.2 L’utilisation des paris en ligne à des fins de BC et de FT**

En mars 2009, MONEYVAL a entamé des travaux de recherche visant à explorer l’utilisation des paris en ligne à des fins de blanchiment de capitaux/financement du terrorisme et entend identifier les vulnérabilités potentielles présentées par le secteur des paris en ligne, en rapide croissance et qui offre des possibilités pour blanchir de l’argent. Au vu de la rapidité, du volume, de l’anonymat et de la portée internationale des transactions sur internet, et du fait que bon nombre de sites de paris en ligne sont hébergés en des endroits où le régime de supervision est laxiste, voire inexistant, il est potentiellement plus

tendant d’abuser de ce secteur. Les premières recherches ont révélé qu’il n’y a pas d’informations actualisées concernant ce phénomène dans les pays membres de MONEYVAL spécifiquement. En outre, plusieurs juridictions membres avaient des preuves que des criminels utilisaient les paris en ligne pour blanchir leurs fonds illicites.

Le projet vise à recueillir et à analyser des informations sur la présence de groupes pratiquant le blanchiment d’argent dans le secteur des paris en ligne, pour faire ressortir les vulnérabilités potentielles du secteur et dégager des meilleures pratiques dans ce domaine. Les membres de MONEYVAL se pencheront sur des cas concrets pour comprendre les comportements criminels dans ce secteur.

L’exercice est placé sous la direction de Chypre, avec le concours d’un noyau d’experts provenant de l’Albanie, de Malte, de Monaco, de la Roumanie, d’Israël et de la Commission européenne. Un questionnaire a été diffusé en septembre 2009, et le rapport final sera présenté à la plénière de MONEYVAL en septembre 2010.

### **3.1.3 Blanchiment de capitaux par le biais de fonds de pension privés et du secteur des assurances**

En 2009, MONEYVAL a entamé une étude de typologies portant sur la vulnérabilité des secteurs de l’assurance et des pensions aux activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Le marché des assurances se développe rapidement dans un certain nombre de pays membres de MONEYVAL du fait de la privatisation d’entreprises jusque-là sous contrôle de l’Etat et de l’enrichissement des individus ; on estime que la menace du blanchiment d’argent dans les secteurs de l’assurance et des pensions n’a pas été convenablement analysée et que, du coup, les professionnels de l’assurance ne sont pas sensibilisés. Du reste, celle-ci ne semble pas avoir fait l’objet d’études récentes. L’étude de typologies devrait aussi couvrir les produits d’assurance non-vie, même si ce segment des assurances n’est pas inclus dans la définition d’une Institution financière selon le GAFI.

L’exercice est placé sous la direction de la Roumanie, avec le concours d’un noyau d’experts provenant de la France, de la Moldova, des Pays-Bas, de la Pologne et d’Israël. Un questionnaire a été diffusé en décembre 2009 et le rapport final sera présenté à la Plénière de MONEYVAL en septembre 2010.

### **3.1.4 Flux de capitaux issus du crime circulant sur Internet : méthodes, tendances et contremesures intentées par de multiples parties prenantes**

Le 24 septembre 2009, MONEYVAL a décidé d’entreprendre un exercice de typologie sur l’argent criminel circulant sur Internet. Cette étude, menée entre novembre 2009 et décembre 2010, se penchera sur les flux d’argent criminel et les méthodes de blanchiment de capitaux utilisant les TIC (technologies de l’information et de la communica-

tion), y compris Internet. Elle recensera en outre les bonnes pratiques telles que l’action intentée par plusieurs parties prenantes en vue de dépister et de confisquer les produits du crime et les actions de prévention.

L’exercice est placé sous la direction de la Fédération de Russie et du Conseil de l’Europe, y compris le Secrétariat de MONEYVAL, le projet sur la Cybercriminalité et le projet MOLI-RU contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Fédération de Russie.

## **3.2 Coopération avec le GAFI**

Outre les rapports de typologies évoqués plus haut, MONEYVAL travaille actuellement en étroite coopération avec le GAFI sur un certain nombre de projets liés à la typologie.

### **3.2.1 Evaluation de la menace mondiale**

Le projet entend identifier les grandes menaces et vulnérabilités que représentent au niveau mondial le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme, en explorant les motifs qui sous-tendent ces activités et les menaces qu’elles représentent. Il s’intéresse en particulier aux types de crimes qui génèrent des fonds criminels qu’il faut ensuite blanchir et s’efforcera de dégager des variations ou des tendances régionales. 15 pays membres de MONEYVAL ont apporté leur contribution en 2008 puis, en 2009, à l’étude du GAFI sur la surveillance stratégique.

### **3.2.2 Valeurs mobilières**

Dans le cadre des suites données au rapport de MONEYVAL sur les typologies en matière d’utilisation des titres dans les montages de blanchiment de capitaux, l’étude du GAFI s’est penchée sur la gamme de produits classés comme des « titres » dans différentes juridictions et sur la manière dont les juridictions supervisent, pour ces produits, la conformité avec les obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux/ financement du terrorisme ; elle a en outre identifié des domaines du secteur boursier pouvant présenter des vulnérabilités en matière de LAB/CFT et recensé des études de cas et actions répressives menées dans le secteur boursier. MONEYVAL a contribué à ce rapport qui a été publié en octobre 2009.

## **4. RÉUNIONS ET ACTIVITÉS**

### **4.1 Réunions plénières**

**L**es réunions plénières de MONEYVAL se déroulent à Strasbourg (France) et durent en général cinq jours. Des réunions du Bureau sont habituellement organisées soit juste avant, soit pendant, les réunions plénières. En 2009, trois réunions plénières se sont tenues à Strasbourg.

#### **29<sup>e</sup> Réunion plénière, 16-20 mars 2009**

Durant la 29<sup>e</sup> Réunion plénière, organisée à Strasbourg du 16 au 20 Mars 2009, les membres de MONEYVAL :

- ont examiné et adopté les rapports et résumés d’évaluation mutuelle du troisième cycle, tels que modifiés, concernant le Monténégro et l’Ukraine ;
- ont examiné et adopté les premiers rapports de progrès concernant Monaco, Saint-Marin, la Croatie et la Bulgarie ainsi que le premier rapport de progrès révisé concernant la République tchèque ;
- ont examiné et adopté le deuxième rapport de progrès relatif à Chypre ;
- ont adopté une deuxième déclaration publique concernant l’Azerbaïdjan au titre de l’étape (vi) des Procédures de conformité renforcée ;
- ont décidé de donner au Bureau mandat pour poursuivre l’examen de la déclaration publique révisée concernant l’Azerbaïdjan entre les réunions plénières, si le cadre législatif est mis en place de manière satisfaisante avant la prochaine réunion plénière ;
- ont adopté le rapport annuel pour 2008 ;
- ont adopté le questionnaire pour le quatrième cycle d’évaluation de suivi de MONEYVAL ;
- ont décidé d’aligner les procédures de suivi de MONEYVAL plus étroitement sur les procédures révisées du GAFI et demandé au Secrétariat de préparer un projet révisé des règles de procédure pour la prochaine Réunion plénière ;
- se sont entendus sur les propositions à faire passer au GAFI concernant les éventuels changements aux normes en préparation du 4<sup>e</sup> cycle ;
- ont pris note de la situation des travaux sur les typologies et approuvé une proposition pour mener deux projets de typologies sur le BC/FT par le biais des paris en ligne (dirigé par Chypre) et sur le BC par le biais des compagnies d’assurances et fonds de pension privés (dirigé par la Roumanie) ;
- ont adopté une nouvelle procédure pour la composition du Groupe d’examen ad hoc par un pays désigné par la plénière pour examiner un rapport unique à la plénière suivante ;
- ont pris note des informations sur des initiatives LAB/CFT dans des pays membres de MONEYVAL et pris connaissance d’informations orales fournies sur des questions de lutte contre le blanchiment de capitaux dans d’autres instances ;

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

- ont pris note des évolutions liées à l’entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE n° 198) et la première Conférence des Parties organisée en avril 2009 ;
- ont entendu des exposés sur les projets de recherche menés actuellement par le FMI et la Banque mondiale ;
- ont remercié Andorre, Saint-Marin et les Etats-Unis d’Amérique pour leurs contributions volontaires en faveur de MONEYVAL.

### **30<sup>e</sup> Réunion plénière, 21-24 septembre 2009**

A cette réunion, MONEYVAL a eu le plaisir d’accueillir pour deux jours M. Paul Vlaanderen, Président du GAFI, qui a prononcé un discours marquant sur le rôle crucial des organismes régionaux de type GAFI pour la pérennité du mandat du GAFI, sur l’étroite relation qui unit le GAFI et MONEYVAL ainsi que sur les priorités de la présidence néerlandaise. Durant la 30<sup>e</sup> Réunion plénière, organisée à Strasbourg du 21 au 24 septembre 2009, les membres de MONEYVAL :

- ont examiné et adopté le rapport et le résumé du rapport d’évaluation mutuelle du troisième cycle relatif à l’Arménie ;
- ont examiné et adopté les premiers rapports de progrès d’Israël, de « l’ex-République yougoslave de Macédoine », de la Roumanie et de la Fédération de Russie ;
- ont examiné et adopté les deuxièmes rapports de progrès de la Slovaquie et de l’Albanie ;
- ont adopté une troisième Déclaration publique concernant l’Azerbaïdjan au titre de l’étape (vi) des procédures de conformité renforcée ;
- ont examiné et adopté le troisième rapport de conformité sur Saint-Marin au titre de l’étape (i) des procédures de conformité renforcée ;
- ont décidé de mettre fin aux procédures de conformité renforcée concernant Saint-Marin au titre de l’étape (i) et, en accord avec les autorités, ont décidé d’avancer l’évaluation du 4<sup>e</sup> cycle au premier semestre de 2010 ;
- ont adopté les procédures de suivi révisées de MONEYVAL ;
- ont pris note des nouveaux processus de l’ICRG (Groupe d’examen de la coopération internationale) et de la création de son sous-groupe, le Groupe d’examen régional Europe/Eurasie (ERRG), ainsi que de l’établissement du premier groupe de pays membres de MONEYVAL et du GAFI qui va être passé en revue par l’ERRG, l’ICRG et le GAFI ;
- ont pris note de la situation actuelle des travaux sur les typologies et approuvé une proposition de mener un projet de typologies sur les flux d’argent criminel circulant sur l’internet : méthodes, tendances et contremesures collectives ;
- ont pris note des informations sur des initiatives LAB/CFT dans des pays membres de MONEYVAL et pris connaissance d’informations orales fournies sur des questions de lutte contre le blanchiment de capitaux dans d’autres instances ;

## **MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

- ont pris note des évolutions liées à l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE n° 198).

### **31<sup>e</sup> Réunion plénière, 7-11 décembre 2009**

Durant la 31<sup>e</sup> Réunion plénière, organisée à Strasbourg du 7 au 11 décembre 2009, les membres de MONEYVAL :

- ont examiné et adopté les rapports et résumés du 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle, tels qu'amendés, relatifs à la Serbie et à la Bosnie-Herzégovine ;
- avec l'adoption de ces rapports, ont conclu le 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle ;
- ont examiné et adopté les premiers rapports de progrès de l'Azerbaïdjan et de l'Estonie ;
- ont examiné et adopté le deuxième rapport de progrès de la Lettonie ;
- ont décidé de retirer les déclarations publiques faites auparavant par MONEYVAL à l'égard de l'Azerbaïdjan et ont adopté une quatrième déclaration publique qui a mis fin aux Procédures de conformité renforcée entamées en 2006 ;
- ont décidé d'ajourner une décision d'imposer d'autres procédures de conformité renforcée à l'Azerbaïdjan jusqu'à ce que ce dernier ait soumis un autre rapport complet de progrès sur tous les aspects du régime LAB/CFT notés NC ou PC, qui sera examiné par la plénière en mars 2010 ;
- ont adopté un questionnaire sur l'application des injonctions de confiscation au civil ;
- ont pris note d'une mise au point concernant les récentes évolutions de la jurisprudence sur la SR. III dans les tribunaux européens ;
- ont procédé à des échanges de vues sur l'impact de la crise économique mondiale en matière de LAB/CFT et sur les options politiques pour la lutte contre le financement de la prolifération ;
- ont élu pour un mandat de deux ans leur Président, M. Vladimir Nechaev (Fédération de Russie), Vice-président, M. Anton Bartolo (Malte), et trois membres du Bureau, MM. Damir Bolta (Croatie), Alexandru Codescu (Roumanie) et Armen Malkhasyan (Arménie) ;
- ont pris note de la situation actuelle des travaux sur les typologies dans le contexte des projets sur (1) le blanchiment de capitaux des services de transfert de fonds et de change ; (2) l'utilisation des paris en ligne à des fins de BC et de FT ; (3) le BC par le biais des fonds de pension privés et du secteur des assurances et (4) les flux d'argent criminel circulant sur Internet – méthodes, tendances et contremesures collectives ;
- ont pris note d'informations sur les initiatives en matière de LAB/CFT dans des pays membres de MONEYVAL et pris connaissance d'informations orales fournies sur des questions de lutte contre le blanchiment de capitaux dans d'autres instances ;

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

- ont pris note des évolutions liées à l’entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE n° 198) et des évolutions concernant la possible révision de la Convention d’entraide mutuelle en matière fiscale (STCE n° 127) ;
- ont remercié Israël pour sa contribution volontaire en faveur de MONEYVAL.

### **4.2 Typologies 2009**

MONEYVAL entreprend régulièrement des recherches sur les typologies pour mieux comprendre l’environnement du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Europe, afin d’aider par les résultats de ses recherches les décideurs et experts de terrain en leur fournissant des informations actualisées qui leur permettront de cibler les politiques et stratégies de lutte contre ces menaces.

Les réunions consacrées aux typologies permettent aux membres de MONEYVAL de discuter des dernières tendances en matière de blanchiment d’argent et de financement du terrorisme, d’échanger leur expérience et les meilleures pratiques, de nouer des contacts avec des collègues d’autres pays, etc.

Une de ces réunions, qui a eu un franc succès, a été organisée à Limassol du 10 au 12 novembre 2009. Plus de 80 experts provenant de 24 pays et de 2 organisations internationales ont participé à la 8<sup>e</sup> réunion d’experts de MONEYVAL sur les typologies, qui avait été organisée et cofinancée par les autorités chypriotes, le MOKAS (Service de lutte contre le blanchiment des capitaux) et le Conseil de l’Europe.



Cette réunion, ouverte par M. Petros Clerides, Procureur général, et close par M. Charilaos Stavrakis, ministre des Finances de la République de Chypre, était présidée par M<sup>me</sup> Eva Rossidou-Papakyriacou, Chef du Service de lutte contre le blanchiment de capitaux et Chef de la délégation de Chypre auprès de MONEYVAL.

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

Durant cette réunion de trois jours, les participants ont examiné un certain nombre de méthodes et tendances émergentes en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, dans le contexte de deux projets de recherche sur les typologies portant, l’un sur les modes opératoires des criminels qui blanchissent des capitaux par le biais des secteurs de l’assurance et des fonds de pension privés, l’autre sur le secteur des paris en ligne.

Les rapports finaux sur ces deux thèmes sont attendus pour le deuxième semestre de 2010.

### **4.3 Formation**

MONEYVAL a organisé à Saint-Marin, du 6 au 10 juillet 2009, un séminaire de formation pour les évaluateurs, auquel ont participé 30 délégués de 24 pays différents (dont 19 membres de MONEYVAL), mais aussi d’Autriche, de France, des Pays-Bas, de Suisse ainsi qu’un représentant du Secrétariat du GIABA (Groupe intergouvernemental d’action contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l’Ouest). Les autorités de Saint-Marin ont apporté une contribution généreuse pour couvrir les coûts du séminaire.

Ce séminaire avait pour but de former de futurs évaluateurs avant le démarrage du 4<sup>e</sup> cycle d’évaluations mutuelles par MONEYVAL. Des experts internationaux, dont des représentants du FMI (Fonds monétaire international) et de la Banque mondiale, sont intervenus, et leurs présentations ont été consolidées par un certain nombre d’exercices pratiques et d’études de cas proposés aux participants. Les supports de formation se basaient sur des supports pédagogiques préparés par le GAFI, le FMI et la Banque mondiale plus du matériel élaboré par MONEYVAL.



Outre le Secrétaire exécutif, John Ringguth, et John Baker du Secrétariat de MONEYVAL, divers formateurs sont intervenus :

- Lajos Korona, Procureur public, Budapest (Hongrie)
- Boudewijn Verhelst, Directeur adjoint du CTIF/CFI, Expert scientifique auprès de MONEYVAL, Bruxelles (Belgique)

## **MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

- Klaudijo Stroligo, Spécialiste senior du secteur financier, Service FSEFI, Banque mondiale
- Herbert Zammit Laferla, Directeur, Division de la Stabilité financière, Banque centrale de Malte, expert scientifique auprès de MONEYVAL, La Valette (Malte)
- Terence Donovan, Expert senior du secteur financier, Service du système monétaire et financier, Fonds monétaire international
- Ian Matthews, Spécialiste technique, Autorité des services financiers (Royaume-Uni)

Le GAFI a également organisé un séminaire de formation à Paris (France) du 23 au 24 mars 2009. Quatre représentants de MONEYVAL y ont participé.

### **4.4 Confiscations prononcées au civil**

MONEYVAL étudie depuis quelque temps les problèmes liés à la coopération internationale pour ce qui concerne les confiscations de produits du crime ne reposant pas sur une condamnation.

À la 30<sup>e</sup> réunion plénière de MONEYVAL, on a entamé une discussion sur les obstacles à l'application de telles ordonnances et les difficultés rencontrées pour demander une coopération internationale dans ce domaine et en bénéficier. Il a été décidé d'élaborer un questionnaire spécifique sur cette question, ce que MONEYVAL a fait avec l'aide de plusieurs experts internationaux du domaine. Ce questionnaire a été présenté aux Etats membres et adopté à la 31<sup>e</sup> réunion plénière de MONEYVAL.

Le questionnaire adopté a été envoyé à tous les Etats membres et observateurs de MONEYVAL en décembre 2009. Il a été demandé aux Chefs de délégations de veiller à ce qu'il soit adressé à l'organe national le plus approprié. Les réponses seront dépouillées et analysées en 2010, après quoi MONEYVAL fera le point sur ce qu'il conviendra de faire ensuite.

### **4.5 Participation aux travaux d'autres enceintes**

#### **4.5.1 GAFI**

Le Président de MONEYVAL, son Secrétaire exécutif et des représentants des Etats membres de MONEYVAL et du Secrétariat ont participé à toutes les réunions plénières et de groupes de travail du GAFI en 2009 et contribué activement à leurs travaux.

#### **4.5.2 Groupe d'examen régional européen**

Courant 2009, le groupe de travail ICRG du GAFI a décidé d'établir un mécanisme pour suivre les juridictions semblant dotées de contrôles LAB/CFT inadéquats. Il a été décidé de constituer un groupe de pays qui seraient soumis à examen, sur la base des éléments suivants :

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

1) Nominations : comme dans les procédures jusqu’ici suivies par l’ICRG, le GAFI ou des délégations des ORTG peuvent directement désigner une autre juridiction pour un examen *prima facie* par l’ICRG.

2) Saisine automatique sur la base de la non-participation aux ORTG et à leurs processus d’évaluations mutuelles complets (y compris les suivis), ainsi que pour les juridictions qui ne donnent pas l’autorisation de publier les rapports les concernant.

3) Saisine automatique sur la base des résultats des évaluations mutuelles/évaluations détaillées (10 notations NC ou PC ou plus sur les 16 Recommandations fondamentales et clés du GAFI).

L’ICRG a également décidé de la création de quatre groupes d’examen régionaux, chacun placé sous la coprésidence d’un membre du GAFI et d’un représentant des ORTG. Depuis juin 2009, les groupes d’examen régionaux ont procédé à des examens *prima facie* de 39 juridictions prévues dans ce processus à ce moment-là. Vasil Kirov, Président de MONEYVAL jusqu’au 31 décembre 2009, est le co-président ORTG du Groupe d’examen régional Europe Eurasie.

### **4.5.3 Commission spéciale de la Chambre des Lords sur le blanchiment de capitaux**

MONEYVAL a été invité à présenter un témoignage écrit à la Sous-commission des questions intérieures de la Commission spéciale de la Chambre des Lords (Royaume-Uni) chargée des questions européennes dans le cadre de l’enquête que celle-ci mène sur la coopération au niveau de l’Union européenne et internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Un Mémoire a été remis ; il est publié sur le site web de la Sous-commission. Le 29 avril, le Secrétaire exécutif de MONEYVAL a également témoigné oralement dans le cadre de cette enquête.

### **4.5.4 Autres réunions**

MONEYVAL a également été représenté aux réunions suivantes :

- Atelier de l’UNODC sur les conséquences en droit interne des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et sanctions financières contre le terrorisme, organisé à Bucarest en avril 2009 ;
- 10<sup>e</sup> Réunion plénière de l’EAG, réunions de groupes de travail et consultations avec des parlementaire à Saint-Pétersbourg en juin 2009 ;
- Première conférence des Banques multilatérales de développement organisée par la Banque de développement du Conseil de l’Europe à Paris en juillet 2009 ;
- Ateliers d’experts du public et du privé organisé par l’OSCE sur le thème de la prévention de l’utilisation abusive d’organisations à but non lucratif pour financer le terrorisme, Vienne, septembre 2009 ;
- Réunions de groupes de travail du Groupe Egmont à Kuala Lumpur en octobre 2009 ;

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

---

- Réunion du Comité de rédaction pour discuter de la révision de la Convention sur l’entraide administrative en matière fiscale (STCE n° 127, 1988), Paris, octobre 2009, et
- 3<sup>e</sup> réunion de la Plate-forme informelle des Bureaux de recouvrement des avoirs, Bruxelles, novembre 2009.

## **5. INITIATIVES EN COURS ET FUTURS DOMAINES DE TRAVAIL**

### **5.1 Initiatives stratégiques pour 2010**

**A** la suite de la conclusion du troisième cycle d’évaluations mutuelles, une étude transversale thématique de l’ensemble des rapports des trois cycles a été commanditée. Une synthèse des conclusions sera présentée à la 32<sup>e</sup> réunion plénière de mars, et le rapport final à la 33<sup>e</sup> réunion plénière de septembre 2010. Cet exercice permettra de faire émerger les domaines qui mériteront une attention spécifique durant le quatrième cycle d’évaluations et mettra également en lumière des pans de bonnes pratiques qui amélioreraient la conformité. L’accent sera en particulier porté sur l’efficacité de l’application des Recommandations du GAFI.

La réussite des évaluations de MONEYVAL passe par des évaluateurs de grande qualité. Un séminaire de formation, organisé à Saint-Marin en juillet 2009, a insisté sur la manière dont il conviendra de mener le nouveau cycle d’évaluation et une session de formation supplémentaire se déroulera en juillet 2010 à Andorre. Ces séminaires sont vitaux pour garantir que l’on dispose d’un nombre suffisant d’évaluateurs compétents pour mener les visites d’évaluation.

A l’instar des cycles d’évaluation précédents, MONEYVAL fera le bilan des progrès en général dans ses pays membres, comme cela avait été le cas à la fin du troisième cycle. La Plénière décidera ensuite s’il est nécessaire d’intensifier la pression des pairs pour ces pays. MONEYVAL poursuivra également l’examen de ses procédures régulières de suivi et les modifiera en tant que de besoin, lorsqu’il faudrait les renforcer.

MONEYVAL, en tant qu’organisme régional de type GAFI et membre associé de ce dernier, continuera en 2010 à renforcer son étude des techniques et tendances en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et poursuivra sa contribution aux efforts mondiaux en matière de travaux sur les typologies en intensifiant la coopération avec des partenaires pertinents dans les recherches sur des typologies spécifiques. En capitalisant sur les exercices menés dans ce domaine durant les années précédents et sur les résultats ainsi engrangés, dès 2010, MONEYVAL entamera également une collecte régulière et une analyse des typologies principales en matière de BC/FT dans ses pays membres afin d’en donner une image plus analytique et actualisée dans la région où opère MONEYVAL. En outre, il organisera sa réunion annuelle sur les typologies conjointement avec le Groupe Eurasie, ce qui constituera une expérience inédite de réunion conjointe entre deux organismes régionaux de type GAFI.

MONEYVAL continuera de travailler en étroite coopération avec le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI. Il s’attachera en particulier aux examens entrepris par divers groupes de travail du GAFI concernant les Recommandations du GAFI et ses procédures pour le quatrième cycle d’évaluation.

## **MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

Enfin, en 2010, MONEYVAL poursuivra ses recherches sur les obstacles à la coopération internationale en matière de confiscation lorsque celle-ci n’est pas fondée sur une condamnation. Cette question a été dans une certaine mesure traitée dans la Convention de Varsovie (STCE n° 198), mais MONEYVAL analysera les résultats de son étude et établira s’il est nécessaire ou non de poursuivre la promotion de ce type de coopération internationale et, si oui, comment agir.

### **5.2 Principales activités auxquelles MONEYVAL va participer en 2010**

<b>Date</b>	<b>Pays évalués/Activités</b>	<b>Lieu</b>
18-22 janvier	Visite de pays (suivi) – Hongrie	Budapest
28-29 janvier	Séminaire régional LAB/CFT	Chypre
8-9 février	Conférence des Parties COP-198 – Groupe de rédaction	Paris
15-19 février	Plénière GAFI	Abu Dhabi
12 mars	21 <sup>e</sup> réunion du Bureau	Strasbourg
15-18 mars	32 <sup>e</sup> Plénière MONEYVAL	Strasbourg
15-16 avril	Conférence des Parties COP-198	Strasbourg
23-29 mai	Visite de pays (suivi) – République tchèque	Prague
7-13 juin	Visite de pays (suivi) – Chypre	Nicosie
21-25 juin	Plénière GAFI	Amsterdam
12-16 juillet	Séminaire de formation	La Vella
6-10 septembre	Visite de pays (suivi) – Saint-Marin	Saint-Marin
13-18 septembre	Visite de pays (suivi) – Andorre	La Vella
27 septembre- 1 octobre	33 <sup>e</sup> Plénière MONEYVAL	Strasbourg
4-9 octobre	Visite de pays (suivi) – Slovaquie	Bratislava
18-22 octobre	Plénière GAFI	Paris
Octobre / novembre	Typologies – réunion conjointe avec l’EAG	Fédération de Russie
Novembre	Visite de pays (suivi) - Albanie	Tirana
6-10 décembre	34 <sup>e</sup> Plénière MONEYVAL	Strasbourg

### **5.3 La Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme (STCE n° 198)**

La Convention du Conseil de l’Europe sur la blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008. A ce jour, elle a été ratifiée par 16 Etats et signée par 17 autres. A son entrée en vigueur, le Secrétaire Général du Conseil de l’Europe avait prononcé une déclaration dans laquelle il invitait les Etats membres du Conseil de l’Europe à adhérer à la Convention et encourageait les pays signataires à la ratifier. La Convention est ouverte à la signature par les Etats membres du Conseil de l’Europe, ceux qui sont membres de la Communauté européenne et les Etats non-membres qui le souhaitent.

Ce texte est le premier traité international juridiquement contraignant qui couvre de manière exhaustive la prévention, mais aussi le contrôle, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Ce texte, qui part de la Convention de Strasbourg de 1990 (STE n° 141) pour aller plus loin, introduit de nouvelles mesures pratiques, qui sont l’aboutissement de l’expérience tirée des évaluations menées par MONEYVAL, l’organe de monitoring du Conseil de l’Europe pour les questions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Une Conférence des Parties s’est tenue les 22 et 23 avril 2009 à Strasbourg. A cette occasion, il a été convenu qu’il faudrait établir un mécanisme de monitoring distinct, tel que prévu par la Convention, pour suivre la bonne mise en œuvre de la Convention par les Parties et, si une Partie en fait la demande, exprimer une opinion sur toute question concernant l’interprétation et l’application de la Convention. Il a été décidé de former un groupe de rédaction pour préparer un questionnaire.

#### **Décisions prises à la Conférence des Parties (22-23 avril 2009)**

- Election de M<sup>me</sup> Alina BICA (Roumanie) en tant que Présidente ad interim de la Conférence des Parties.
- Adoption des règles de procédure pour la Conférence des Parties, conformément à l’article 48 (5) de la Convention.
- Demande au Secrétariat de préparer un document sur les procédures pour la formation et le fonctionnement des équipes d’évaluation qui pourraient être demandées par la Conférence des Parties en vertu de la règle 19 des règles de procédure.
- Décision d’établir un Groupe de rédaction au titre de la règle 12 pour élaborer, dans les six prochains mois, un projet de questionnaire que les Etats Parties rempliront ; la Conférence des Parties l’examinera à sa prochaine réunion.

Le texte de la Convention peut être consulté dans ses versions anglaise et française sur le site Web du Bureau des Traités du Conseil de l’Europe : <http://conventions.coe.int>.

## **6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **6.1 Publications en 2009**

Toutes les publications ci-dessous peuvent être consultées sur le site internet de MONEYVAL : [www.coe.int/moneyval](http://www.coe.int/moneyval)

- ▶ Règles de procédure, avec les procédures de suivi révisées (version mars 2010)
- ▶ Rapport annuel de 2008

#### **Rapport d’évaluation du troisième cycle concernant les pays suivants :**

- ▶ Azerbaïdjan
- ▶ Estonie
- ▶ Monténégro
- ▶ Ukraine

#### **Premiers rapports de progrès concernant les pays suivants :**

- ▶ Azerbaïdjan
- ▶ Bulgarie
- ▶ Croatie
- ▶ Estonie
- ▶ Israël
- ▶ Monaco
- ▶ Roumanie
- ▶ Fédération de Russie
- ▶ Saint-Marin
- ▶ « L’ex-République yougoslave de Macédoine »

#### **Deuxièmes rapports de progrès concernant les pays suivants :**

- ▶ Albanie
- ▶ Chypre
- ▶ Lettonie
- ▶ Slovaquie

#### **Rapport de conformité pour :**

- ▶ Saint-Marin (3<sup>e</sup> rapport de conformité)

## 6.2 Participation aux réunions

<b>Assistance aux réunions de MONEYVAL</b>				
<b>Réunion</b>	<b>Date</b>	<b>Participants</b>	<b>Pays représentés</b>	<b>Organisations internationales représentées</b>
29 <sup>e</sup> Plénière	16-20 mars	172	35	10
Conférence des Parties à la STCE n° 198	22-23 avril	55	31	1
Formation des évaluateurs	6-10 juillet	30	23	1
30 <sup>e</sup> Plénière	21-24 septembre	203	35	8
Typologies	10-12 novembre	80	24	2
31 <sup>e</sup> Plénière	7-11 décembre	171	35	8

## 6.3 Visites de pays pour les évaluations mutuelles

<b>Pays</b>	<b>Date</b>	<b>Origine des évaluateurs</b>
Arménie (FMI) - 3 <sup>e</sup> cycle	23 février - 10 mars	FMI
Serbie - 3 <sup>e</sup> cycle	9-16 mai	Arménie Hongrie République slovaque Etats Unis d’Amérique*
Bosnie-Herzégovine - 3 <sup>e</sup> cycle	3 mai - 3 juin	Arménie Hongrie Israël Malte Moldova Etats Unis d’Amérique*
Slovénie - cycle de suivi	5-9 octobre	Italie* Lettonie Liechtenstein Roumanie Royaume-Uni*

\* Evalueurs GAFI

## 6.4 Intervenants sur les rapports d’évaluations mutuelles en 2009

<b>Projet de rapport d’évaluation mutuelle examiné</b>	<b>Intervenant sur des questions juridiques</b>	<b>Intervenant sur des questions liées à l’application de la loi</b>	<b>Intervenant sur des aspects financiers</b>
Monténégro	Géorgie	Albanie	Azerbaïdjan
Ukraine	Malte	Liechtenstein	Lituanie
Arménie	Roumanie	Monténégro	Fédération de Russie
Bosnie et Herzégovine	Andorre	« L’ex-République yougoslave de Macédoine »	Slovaquie
Serbie	Chypre	Slovénie	Saint-Marin

\* Un seul pays pose un ensemble de questions détaillées sur chacune des sections couvertes par le rapport (aspects juridiques, financier et répressifs) au pays soumis à évaluation durant la discussion en plénière du projet de rapport

## 6.5 Participation des pays membres de MONEYVAL dans les rapports de progrès en 2009

<b>Plénière</b>	<b>Rapport de progrès</b>	<b>Pays du rapporteur*</b>
<b>29<sup>e</sup> réunion plénière (16-20 mars 2009)</b>	Bulgarie	Lettonie
	Croatie	République tchèque
	République tchèque	Bosnie-Herzégovine
	Chypre	Israël
	Monaco	Estonie
	Saint-Marin	Hongrie
<b>30<sup>e</sup> réunion plénière (21-26 septembre 2009)</b>	Albanie	Monaco
	Israël	Malte
	Roumanie	Liechtenstein
	Fédération de Russie	Lituanie
	Slovaquie	Pologne
	« L’ex-République yougoslave de Macédoine »	Moldova
<b>31<sup>e</sup> réunion plénière (7-11 décembre 2009)</b>	Azerbaïdjan	Ukraine
	Estonie	Roumanie
	Lettonie	Fédération de Russie

\* En vertu des règles de MONEYVAL, un pays rapporteur examine attentivement le rapport de progrès et pose des questions concernant les aspects du rapport liés aux questions liées aux aspects juridiques, financiers et répressifs

## 6.6 Experts scientifiques

- Prof. William C. Gilmore, Professeur de droit pénal international, Faculté de droit, Université d’Edimbourg
- M. Giovanni Ilacqua, Chef adjoint de la Division analyse des transactions suspectes, Banca d’Italia, Italie
- M. Boudewijn Verhelst, Directeur adjoint du CTIF-CFI, Belgique
- M. Herbert Zammit Laferla, Directeur de la Division stabilité financière, Banque centrale, Malte

## 6.7 Chiffres clés pour 2009

Réunions plénières	16-20 mars 21-24 septembre 7-11 décembre Total des participants aux réunions plénières de 2009 (546 participants représentant 35 pays et 10 organisations internationales)
Réunions du Bureau	19 <sup>e</sup> réunion, 3 juin 20 <sup>e</sup> réunion, 21 septembre
Formation des évaluateurs	6-10 juillet (30 participants représentant 23 pays et une organisation internationale)
Réunion annuelle sur les Typologies	10-12 novembre (80 participants représentant 24 pays et deux organisations internationales)
Membres permanent de MONEYVAL	28
Membres temporaires de MONEYVAL	2
Observateur actif auprès de MONEYVAL	1
Observateurs	18
Evaluations dans les pays	3 visites pour le troisième cycle 1 quatrième visite pour le cycle de suivi aux évaluations
Rapports d’évaluations mutuelles	Approuvés 3 Publiés 2
Nombre de premiers rapports de progrès adoptés	10
Nombre de deuxièmes rapports de progrès adoptés	4



<http://www.coe.int/moneyval>